



COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'ACCORD FORMATION

Réunion du 5 avril 2011

Déclaration de la délégation CGT

Mesdames, Messieurs,

Ce comité de suivi se tient alors que les cheminotes et cheminots ont confirmé, par leur participation à 73,89% lors du scrutin du 24 mars 2011, leur attachement au fait syndical. Ils ont ainsi conforté la CGT comme 1^{ère} organisation syndicale dans l'entreprise à plus de 16 points devant la 2^{ème} organisation.

Les cheminotes et cheminots réaffirment donc leur confiance à un type de syndicalisme qui fait des propositions, mobilise et agit pour améliorer le Service Public SNCF et leurs conditions de vie au travail.

C'est dans cet état d'esprit et fort du vote des cheminotes et cheminots que la CGT abordera la renégociation de l'accord sur la formation professionnelle au sein de la SNCF.

Venons en maintenant à l'ordre du jour :

La Fédération CGT vous a déjà, et à plusieurs reprises, fait connaître ses appréciations sur le bilan de l'Alternance pour l'année 2010 : Lors du point intermédiaire fait au Comité National de suivi du 15 décembre 2010, à l'occasion de la table ronde emploi du 14 janvier 2011, et encore récemment lors de la plénière du CCE au cours de laquelle était présenté le rapport annuel sur l'emploi pour l'année 2010.

Pour rappel, l'Alternance fait l'objet du chapitre 6 de l'Accord, les objectifs et engagements y sont définis clairement. Ainsi, un de ceux-ci est d'accueillir 3% de l'effectif (sur le périmètre de l'EPIC SNCF) en alternance... ***C'est bien le seul objectif que vous respectez, voire même dépassez.***

Car au-delà de cette obligation légale, de part votre signature sur l'Accord, vous vous engagez sur deux aspects particuliers, qui sont repris dans l'introduction du Chapitre 6 :

- « Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et des demandeurs d'emploi issus de l'alternance, en priorité dans l'entreprise... »
- « Veiller à ce que les diplômés préparés soient prioritairement en phase avec les besoins de l'entreprise. »

Ce bilan 2010 finalisé démontre que sur ces deux points primordiaux, vous ne respectez pas vos engagements :

La simple comparaison des chiffres transmis nous autorise à dire que vous ne respectez pas votre engagement sur ***un recrutement prioritaire dans l'entreprise***. Ainsi en 2006, le pourcentage de recrutement au Cadre Permanent des sorties d'alternance était de 71,96. En 2007, celui-ci, passait à 56,3. En 2008, nous arrivions à 40,4, pour "chuter" en 2009 à 22,05. Le chiffre final de 2010 sera de 21%. Cette baisse continue des pourcentages ne peut pas s'expliquer uniquement comme la Direction a tenté de le faire lors du CCE du 17 mars, par un simple effet "mathématique", et en se justifiant *"Ils sont de plus en plus nombreux à rentrer en formation et on ne peut donc pas tous les recruter"*. Tant qu'à faire des mathématiques, faisons les aussi en « valeur absolue » donc en nombre réel, et c'est révélateur. Ainsi, le nombre de jeunes sortant d'alternance recrutés en 2010 est le plus petit depuis 2006 : 665 recrutés en 2006 pour 924 sorties contre 602 recrutés en 2010 pour 3207 sorties...

Concernant votre deuxième engagement : *"La préparation de diplômes prioritairement en phase avec les besoins de l'entreprise"*, son respect entraînerait logiquement de voir bien plus de recrutements concrétisés dans l'EPIC. Nous sommes loin de ce résultat. Ainsi, dans des filières très spécifiques à l'entreprise, nous constatons :

- ✚ A l'Ingénierie : 91 Alternants en fin de contrat pour 33 recrutés,
- ✚ Au Matériel : 584 Alternants en fin de contrat pour 200 recrutés,
- ✚ A la Traction : 169 Alternants en fin de contrats pour 30 recrutés,
- ✚ A la Circulation : 165 Alternants en fin de contrats pour 89 recrutés,
- ✚ A l'Infra : 601 Alternants en fin de contrat pour 176 recrutés,

Pour ces filières, dont l'immense majorité des métiers ne pas sont préparés par l'Education Nationale, et donc pour lesquels l'Alternance est on ne peut plus justifiée, la CGT ne peut que dénoncer la situation que nous constatons et qui est en totale contradiction avec vos engagements sur l'Accord Formation.

Quant aux autres Activités et Domaines (SNCF Voyages, Proximité, Fret, Eléments Communs, Gare et Connexions, Protection Sociale), nous avons les mêmes exigences sur les recrutements au Cadre Permanent à l'issue de la formation. Et là, des situations inadmissibles, totalement « hors des clous », de l'Accord existent, la plus flagrante étant celle concernant les "Eléments Communs" : 400 sorties d'alternance, et seulement le pitoyable chiffre de 5 recrutements !!! ***Où est donc la préparation de diplômes prioritairement en phase avec les besoins de l'entreprise ?***

Au vu de ces chiffres, la délégation CGT constate, et dénonce une nouvelle fois, avec les preuves que vous fournissez : Les jeunes en Alternance sont trop souvent des variables d'ajustement pour combler des manques d'effectifs, le cas dans le dernier domaine cité est le plus flagrant. Les alternants ne peuvent pas avoir comme vocation de couvrir des postes des Cadres d'Organisation, pas plus que d'assurer des missions pérennes, reconduites d'année en année et d'alternant en alternant. Les fonctions "d'assistant COFO", "assistant du Conseil Formation", ou encore "assistant Communication" étant, par exemple des tâches classiques confiées à ces jeunes...

Nous espérons, et surtout exigeons, que les 3663 jeunes ayant un contrat signé en 2010 fassent l'objet d'un tout autre traitement à leur sortie de formation. La CGT y sera particulièrement vigilante, une vigilance accrue dans une période où l'Accord Formation est en renégociation.

Nous en venons maintenant à des interrogations plus particulières sur votre document qui nécessitent des explications et commentaires de votre part :

- ✚ Concernant les 61 contrats d'apprentissage abandonnés en période d'essai : Pouvez-vous nous donner des explications sur les 38 démissions à l'initiative des alternants ainsi que sur les 23 ruptures par l'entreprise ? Idem pour les 24 contrats de professionnalisations (18 démissions et 6 à l'initiative de la SNCF).
- ✚ Nous vous posons la même question sur les abandons après la période d'essai : Sur les 66 contrats d'apprentissage : 64 démissions à l'initiative des alternants et plus particulièrement sur les deux licenciements ? Idem pour les 39 contrats de professionnalisation (38 démissions et une rupture initialisée par la SNCF)
- ✚ Vos tableaux 2.4 et 2.6 font apparaître des écarts sur les recrutements réalisés, nous supposons qu'il s'agit des 11 recrutements suite à un échec à l'examen sans que nous connaissions la répartition par Activité/Domaine. Pouvons-nous l'avoir en détail, ainsi que ce qui peut expliquer ces recrutements malgré un échec. Nous tenons à préciser, qu'en aucun cas, la CGT ne remet en cause ces recrutements.

Nous constatons par contre plusieurs absences sur ce bilan :

Pour la CGT, il nous paraît inconcevable de parler d'alternance sans avoir un point précis sur ***le nombre de tuteurs***. Nous avons pu constater, dans différentes instances, que plusieurs tuteurs avaient 3 alternants "en charge". Certes, l'Accord autorise cette situation... Pour autant, nous exigeons de savoir si l'Accord est respecté jusqu'au bout, à savoir : ***Une charge de travail adaptée à cette mission***. Existe-t-il un lien entre les démissions et la prise en charge pédagogique de ces jeunes par leur tuteur ?

Nous vous avons déjà demandé, lors du Comité de suivi National du 15 décembre, un point détaillé sur la mixité. Nous ne trouvons pas dans vos documents la réponse à cette attente. Et pour cause, les jeunes femmes sont majoritairement admises sur des contrats que vous qualifiez de "classiques". Nous souhaitons un point précis sur ce sujet.

Dernière remarque, elle concerne le respect de ***l'Accord en faveur des travailleurs Handicapés***. Comme l'Accord, il arrive à son terme cette année, et comme pour l'Accord Formation, nous sommes vigilants sur le respect des engagements pris. Un minimum de 100 salariés en situation de handicap devait rentrer en alternance sur les cinq ans de la durée de l'Accord TH. Parmi les 602 sortants recrutés, combien sont en situation de handicap ? Y en avaient-ils avec engagement de recrutement ?

Autre question, sur les 3663 nouveaux contrats signés en 2010, combien sont en situation de handicap ? Et surtout, combien sont-ils avec engagements de recrutement ?

Concernant le point sur le REX de l'Accord que vous avez mis à l'ordre du jour, comme nous l'avons déjà dit à chaque fois que ce sujet était à l'ordre du jour, faute de document préparatoire, nous interviendrons après votre présentation.

Je vous remercie de votre attention.

Montreuil, le 5 avril 2011